

RÈGLEMENT ENDURO 2022

Épreuves au calendrier

Le Championnat de Ligue Enduro 2022 se déroulera dans le cadre des épreuves organisées dans la Ligue NOUVELLE AQUITAINE désignées par la Commission d'ENDURO. Ce règlement est propre à toutes les épreuves de la ligue, il se déroulera suivant le code sportif de la FFM, les RTS de la discipline et le règlement du championnat de France d'enduro de l'année.

Les épreuves retenues pour ce championnat se dérouleront aux dates et lieux suivants :

Date	Lieu	Dépt	Moto-club
6/03/2022	St PALAIS (Coupe des clubs)	64	MC des DEUX GAVES
27/03/2022	CHATEAUNEUF/CHARENTE	16	A M CASTELNOVIENNE
15/05/2022	PEYREORADE	40	UNION SPORTIVE DE CAUNEILLE
28/05/2022	BONNAT	23	MC DES DEUX CREUSES
18/06/2022	ST JEAN D'ANGELY (C F)	17	MC ANGERIEN
19/06/2022	ST JEAN D'ANGELY (C F)	17	MC ANGERIEN
16/07/2022	MONTAGNAC D'AUBEROCHE	24	PAYS D'ANS M L
28/08/2022	LOUIGNAC	19	M C des PUYs
18 /09/2022	St GENIES	24	M C PERGORD NOIR
30/10/2022	BOUTEVILLE	16	M C BOUTEVILLE

La coupe de France des Régions d'ENDURO se déroulera à :GOMENE (22) le 13 MARS 2022

SOMMAIRE

Article 1. Catégorie	Page 2
Article 2. Coureurs Admis	Page 2
Article 3. Epreuves	Page 3
Article 4. Droits d'engagement	Page 3
Article 5. Accueil Administratif	Page 4
Article 6. Contrôle Technique	Page 4
Article 7. Règles Environnementales et Comportementales	Page 4
Article 8. Départ	Page 5
Article 9. Contrôle Horaire	Page 5
Article 10. Classement du Championnat	Page 5
Article 11. Officiels	Page 6
Article 12. Réclamation	Page 6
Article 13. Chronométrage	Page 6
Article 14. Récapitulatif des sanctions	Page 7

ARTICLE 1. CATÉGORIES

Les trois premiers se verront décerner un prix à l'issue du championnat dans les catégories suivantes :

Catégories & Nb. de Tours	Sous-catégories	Description
LIGUE1 3 tours	E1	125 - 2tps / 250 - 4tps
	E2	De 126 à 250 - 2tps / de 251 à 450 - 4tps
	E3	+250 - 2tps / +450 - 4tps
	Junior	Open / -23 ans
LIGUE 2 2 tours	Espoirs	125 / -20 ans
	N1	125 - 2tps / 250 - 4tps
	N2	De 126 à 250 - 2tps / de 251 à 450 - 4tps
	N3	+250 - 2tps / +450 - 4tps
	Vétéran Open	Open / +37 ans
	Super Vétéran	+47 ans
LIGUE 3 Chpt. sur 1 tour avec la possibilité de faire 2 tours *	Féminine	
	50cc	- de 18 ans
	Open	

Les pilotes ÉLITES pourront participer aux épreuves de ligues, mais ne marqueront pas de point au championnat

* Si un pilote de la catégorie ligue 3 veut effectuer un second tour (sans classement), il devra le dire au dernier CH du premier tour, qui lui laissera son carton de CP, le pilote devra être en possession de son carton et le présenter à chaque contrôle (CP).

Le fait de laisser son carton de CP à la fin du premier tour, entraîne immédiatement la fin de course pour le pilote et l'interdiction de repartir pour un second tour.

ARTICLE 2. COUREURS ADMIS

Catégories ouvertes exclusivement aux coureurs titulaires de licences Nationales (NCO, NJ3C) de la Ligue NOUVELLE AQUITAINE.

Pilotes Elite :	Pilotes figurants sur la liste notoriété nationale
Catégorie Ligue 1 :	
Juniors :	pilotes âgés de moins de - 23 ans au 1er janvier de l'année.
Catégorie Ligue 2 :	
Espoirs :	pilotes âgés de moins de - 20 ans au 1er janvier de l'année.
Vétérans :	pilotes âgés de 37 ans au 1er Janvier de l'année.
Super Vétérans :	pilotes âgés de 47 ans au 1er janvier de l'année. Féminine
Catégorie Ligue 3	50cc (- de 18ans au 1er Janvier de l'année)
	Open (pilotes débutants)

ARTICLE 3. ÉPREUVES

Le classement final du championnat sera comptabilisé sur les épreuves enregistrées au calendrier 2022.

Un temps de course, spéciales comprises, de 8 heures maximum, sera à moduler suivant le nombre de tours pour les ligues 1

Les catégories Ligue 2 et 3 effectueront 1 tour de moins que la catégorie Ligue 1.

Tout coureur qui n'empruntera pas l'itinéraire du circuit dans son intégralité sera disqualifié.

Dans les «Spéciales», un coureur quittant le circuit à la suite d'un incident, devra reprendre celui-ci à l'endroit où il l'a quitté. La reconnaissance d'une spéciale à moto par un pilote avant l'épreuve est formellement interdite et le concurrent sera exclu de l'épreuve.

La remise des prix d'une épreuve se tiendra au plus tard à 18 heures.

ARTICLE 4 DROIT D'ENGAGEMENT

Les engagements pour toutes les épreuves du championnat se feront via le site ENGAGE SPORTS Adresse du site : www.engage-sports.com

Le paiement du droit d'engagement se fera obligatoirement par carte bancaire ou par chèque

Chaque pilote lors de son inscription à une épreuve se verra attribuer un numéro pour l'année suivant le tableau ci-dessous :

En cas de besoin, les numéros de course attribués aux licences à la journées ou

bien aux pilotes hors ligue pourraient être réattribué.

Les numéros 1, 2 et 3 seront attribués aux trois premiers pilotes scratch de l'année précédente

Catégories	Numéros de course	Plaques	Numéros
ELITE et LIGUE 1	Entre 1 et 199	Fond rouge Numéro Blanc	Fond Jaune Numéro Noir
LIGUE 2	Entre 200 et 699	Fond Vert	Numéro Blanc
LIGUE 3	Entre 700 et 999	Fond Noir	Numéro Blanc

Les clubs organisant un championnat de ligue, sont dans l'obligation d'engager tous les pilotes participant à ces championnats, suivant les modalités d'inscription.

Le montant du droit d'engagement est fixé à :

- 65 € pour les Elites, Ligues 1 et Ligues 2
- 52 € pour les Ligues 3

Pour les pilotes s'inscrivant moins de 15 jours avant la date de l'épreuve, une pénalité financière de 15 € sera appliquée et sera paramétrée sur engage sport

ARTICLE 5. ACCUEIL ADMINISTRATIF

Le lieu et les horaires seront précisés dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Ces informations seront consultables, au fur et à mesure de la saison, sur le site engage-sports et sur le site de la Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine.

Les pilotes devront se munir et présenter les documents originaux suivants :

- La licence active de l'année en cours.
- Le permis de conduire ou équivalent pour les 50 cc
- La carte grise de la moto
- L'attestation d'assurance

ARTICLE 6. CONTRÔLE TECHNIQUE

Le pilote doit présenter une moto propre, les anciennes marques doivent être effacées, la fiche technique ou le pilote doit inscrire les caractéristiques de sa moto, et son casque.

Les commissaires techniques peuvent à tout moment de la manifestation, effectuer des contrôles sur les motos.

Niveau sonore : Maximum autorisé, 112 Db/A selon la méthode 2 mètres max, ainsi une machine ne peut être autorisée à prendre le départ d'une course si, à l'issue des trois passages réglementaires, le niveau sonore minimum retenu excède 114Db/A.

Présentation obligatoire du CASQUE ayant la norme ECE 22/05 P et de la CARTE GRISE de la machine au contrôle technique.

Protection dorsale et Pectorale obligatoires, aux normes CE et FFM

- Dorsale : normes EN 1621-2 obligatoire

- Pectorale Normes EN 14021 ou 1621-3

- Gilet intégral (pectoral et dorsale intégrées) : normes EN 14021 ou 1621-2 ou 1621-3

Nota : pour tous les points non abordés dans cet article se reporter aux règles techniques du championnat de France d'ENDURO

ARTICLE 7. RÈGLES ENVIRONNEMENTALES ET COMPORTEMENTALES

Le tapis environnemental est obligatoire à tous les CH avec ravitaillement, le manquement à cette réglementation entraînera les sanctions suivantes :

Ravitaillement sans tapis	1 ^{ère} infraction	1 avertissement
	2 ^{ème} infraction	1 minute
	3 ^{ème} infraction	5 minutes

Les Tear-off sont interdits

Il est impératif de respecter la signalisation mise en place par l'organisateur, ainsi que le code de la route.

Le manquement à cette réglementation entraînera les sanctions suivantes : sanction prévue par le code sportif national pouvant aller jusqu'à la disqualification

ARTICLE 8. DÉPART

Pour la première épreuve les pilotes partiront par catégorie suivant l'ordre des numéros.

Pour les épreuves suivantes les quinze premiers pilotes partiront suivant le classement scratch par catégorie (Ligue1 / Ligue 2 / Ligue3) de la saison en cours. Les autres pilotes partiront **Par ordre d'inscription sur engage sport**

Le pointage des C.P se fera sur carton.

Le pilote devra rentrer sa moto 30 minutes avant son départ au parc fermé, le départ se déroulera impérativement phare allumé.

Un coureur qui ne franchit pas la ligne des 20 mètres, moteur en marche, dans la minute sera pénalisé de 10 secondes.

Les heures de départs se feront de préférence à 9 h 30, ceci afin de planifier une remise des prix au plus tard à 18 heures.

ARTICLE 9. CONTRÔLE HORAIRES

L'enregistrement des temps sera effectué électroniquement et permettra de calculer les pénalisations encourues par les concurrents au cours de l'épreuve.

Des l'instant où le pilote, avec sa moto, aura franchi le drapeau jaune, il sera détecté électroniquement via le transpondeur

Il n'y a plus de carton à faire pointer au contrôle horaires,

Le passage devant la boucle de détection se fera au ralenti ou moteur éteint suivant les conditions.

Les pénalités de liaison ainsi que les temps de spéciales seront visibles sur le « LIVE » de la L M N A L'heure de pointage retenue est l'heure de passage lorsque la roue franchit la ligne de détection du transpondeur.

ARTICLE 10. CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT

Pour le classement du championnat dans toutes les catégories, le plus mauvais résultat sera enlevé si le championnat comporte 7 ou 8 épreuves, pour 9 ou 10 épreuves les deux plus mauvais résultats seront enlevés

Les points seront attribués de la manière suivante : 20 17 15 13 11 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1.

L'attribution des points pour le classement scratch se fera selon le même barème

En catégorie Ligue 2, les quatre premiers pilotes du classement scratch (N1, N2, N3) 2022, devront obligatoirement opter en 2023, pour la catégorie Ligue 1, option non obligatoire en cas d'arrêt d'un an.

En catégorie Ligue 3, les deux premiers pilotes du championnat, devront obligatoirement opter en 2023 pour la catégorie Ligue 2, option non obligatoire en cas d'arrêt d'un an.

Dans le cas où les coureurs concernés refuseraient cette condition, ils pourraient continuer à participer aux épreuves de Ligue 2 ou Ligue 3 avec une pénalité de 180 points au départ de chaque épreuve, mais ne pourraient figurer au classement annuel catégorie Ligue 2 ou Ligue 3.

Afin que les points comptant pour le classement soient attribués dans une classe, un minimum de trois coureurs sera exigé au départ de celle-ci.

Un coureur ne participant pas à une épreuve de Championnat de Ligue, par suite de sa participation à une épreuve de Championnat du monde, d'Europe

ou de France ou Coupe de France d'Enduro, marquera un nombre de points équivalent au barème de référence, suivant la place qu'il aura obtenu, sur le meilleur résultat des 2 jours, dans sa classe, plus 8 points de bonification avec un maximum de 20 points. Il est impératif de le signaler au président de la commission ou au secrétariat de la Ligue Zone Nord dans la semaine précédant l'épreuve.

ARTICLE 11. OFFICIELS

Seront nommés par la ligue sur chaque épreuve :

- Un directeur de course
- Un délégué de la commission d'enduro (Président du Jury)
- Deux commissaires sportifs
- Deux commissaires techniques, il sera demandé aux clubs organisateurs de veiller à l'hébergement de ces personnes, si le club veut faire un contrôle technique la veille de l'épreuve.
- Des chronométreurs officiels, qui seront chargés d'assurer le chronométrage des spéciales et le classement de l'épreuve. Il sera demandé aux clubs organisateurs de veiller à l'hébergement de ces personnes suivant leur éloignement, afin qu'ils puissent préparer les entrées et sorties des spéciales la veille de l'épreuve.

ARTICLE 12. RÉCLAMATION

Toute réclamation doit être formulée par écrit et signée uniquement par la personne concernée, qui doit être licenciée FFM et se référer qu'à un seul objet, elle doit être remise au directeur de course accompagnée d'une caution de 75euros.

Toute réclamation doit être faite dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats. Au-delà de ce temps, aucune réclamation ne peut être formulée.

ARTICLE 13. CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage des épreuves est libre choix de l'organisateur soit :

- Par le chronométrage de la ligue si celui-ci est en mesure de la faire, une location de 5 EUROS par transpondeur, par pilote au départ, sera facturer par la ligue.

- Si la ligue n'est pas en mesure d'effectuer le chronométrage, un prestataire sera choisi par l'organisateur, qui sera réglé par la ligue après réception de sa facture

Les chronométreurs devront donner les résultats de l'épreuve le plus rapidement possible au jury qui devra approuver les résultats.

Le soir même ou le lendemain matin, le délégué et les chronométreurs devront envoyer les classements à la secrétaire de la Ligue Zone sud.

Adresse mail du secrétariat : secretariat.sud@lmna.email

Les classements devront être envoyés au format tableau (Excel) un classement scratch et un classement par catégorie, avec au minimum les informations suivantes :

Place | N° Pilote | Nom et Prénom | N° Licence | Type Licence | Club | Dépt | Ligue | Catégorie | Les différents temps | Le temps des spéciales

La facturation sera effectuée de la façon suivante pour les courses de Championnat, Trophées et Challenges.

Engage Sport reverse à la Ligue les droits d'engagements le mercredi suivant la manifestation (moins les frais liés à Engage Sport).	+/- 2,50€
Le jeudi, la Ligue reverse au Moto Club Organisateur le montant des engagements moins:	

Location de transpondeur (Ligue 5€ - FLC 7€ - autres?)	5 ou 7€
Participation au frais des officiels & administratif.	2€

Pour les courses ne comptant pas pour un championnat ou trophée de ligue, un tarif sera proposé par la ligue à l'organisateur.

14. RECAPITULATIF DES SANCTIONS

CONTROLE TECHNIQUE	
Absence de béquille	1er avertissement : 1 minute 2ème avertissement : sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Niveau sonore au-delà de 114 dB/A	Refusée au départ
Changement de machine	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Fraude de cylindrée	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification du Championnat de l'année en cours
Absence d'une pièce marquée	sanction prévue par le C.S.N. pouvant aller jusqu'à la disqualification
Absence de cache-pignon	1er avertissement : 1 minute 2ème avertissement : sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
PARC FERME ET ZONE DE DEPART	
Fumer	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Pénétrer moteur en marche	1 minute
Mise en marche du moteur dans le parc fermé	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Mise en marche du moteur dans la zone de départ	1 minute
Travailler ou ravitailler sur son motorcycle ou un autre	sanction prévue par le C.S.N. pouvant aller jusqu'à la disqualification
Recevoir des outils ou des pièces	sanction prévue par le C.S.N. pouvant aller jusqu'à la disqualification
REPARATIONS	
Contraires au règlement	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Non utilisation du tapis environnemental	1 avertissement /1 minute/ 5minutes
RAVITAILLEMENT	
Moteur en marche	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Effectué sur le parcours et en dehors des C.H. avec assistance	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Récipient supplémentaire pour le transport de l'essence	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Fumer	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
PRESENTATION AU DEPART	
Non fonctionnement de la lumière au départ	remise en état pour pouvoir prendre le départ
Mise en marche du moteur (dans la zone de départ avant le signal du commissaire)	1 minute
Se présenter en retard	60 secondes par minute de retard
Se présenter avec > 30 minutes de retard	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Ligne des 20 mètres non franchie	10 secondes
CONTROLES HORAIRES / PASSAGES	
Retard de > 30 mn (> 60 mn pour les Féminines) sur l'heure théorique de pointage	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification (il peut toutefois continuer la course jusqu'à la décision finale du Directeur de course) Elle s'apprécie à chaque C.H. à partir de l'heure idéale de pointage
Manquer un contrôle de passage	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Se faire pointer à un CP sans marquer l'arrêt	1 minute
Modifier ou ajouter un pointage	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Renverser volontairement le piquetage	1 minute